

Centre organisateur : Université de Rennes 1

Nombre de postes offerts : 15

Liste des établissements affectataires

- Centre Informatique National de l’Enseignement Supérieur - 1 poste
- CROUS CRETEIL – 1 poste
- Ecole Normale Supérieure Lyon – 2 postes
- EHESS PARIS – 1 poste
- INSA LYON – 1 poste
- Observatoire Côte d’Azur – 1 poste
- Université CAEN – 1 poste
- Université de Lorraine – 2 postes
- Université LILLE – 1 poste
- Université MONTPELLIER – 1 poste
- Université Paris 5 – 1 poste
- Université Paris Sud Orsay – 1 poste
- Université STRASBOURG – 1 poste

Nombre de candidatures : 167

Nombre de dossiers retournés : 110

Nombre de dossiers examinés par le jury : 110

Nature de l’épreuve

Évaluation de la valeur professionnelle des candidats au vu de l’étude d’un dossier comportant, pour chaque candidat, ses titres et diplômes et lorsqu’il y a lieu un exposé de ses travaux, un état de ses services publics et privés ainsi qu’un descriptif des formations suivies.

En outre, un rapport d’activité établi par le candidat doit figurer dans le dossier ainsi qu’un organigramme structurel et un organigramme fonctionnel visés par le responsable du service ou de l’établissement où il est affecté - Coefficient 2

39 candidatures ont été déclarées admissibles.

Lors de l’étude des dossiers, le jury a constaté les manquements suivants :

- Qualité rédactionnelle insuffisante : fautes d’orthographe, syntaxe, mises en forme aléatoires
- Absence de prise de hauteur sur les missions et le niveau d’exigence associé. L’IGE diffère d’un poste d’exécution.
- Seulement 1/3 des dossiers mentionnent des travaux. Certains travaux sont anciens (+ de 3 ans) et sans lien avec le niveau IGE.
- Régulièrement, les organigrammes hiérarchiques ne permettent pas de visualiser le positionnement du candidat. Certains organigrammes fonctionnels font preuve d’une créativité outrancière.
- La conclusion du rapport d’activité est succincte et ne démontre pas la motivation du candidat pour occuper un poste de catégorie A.

Le jury a apprécié :

- Les travaux pour lesquels les notions d'auteur/co-auteur sont précisées.
- Pour les « vrai » externes, la mise en avant d'activités qui démontrent l'implication et la motivation du candidat dans des activités autres (bénévoles, électives, associatives...)

